### 3 – ZONES NATURELLES

➢Le terrain étudié ne se situe pas en zone protégée mais se situe entre deux ZNIEFF de type 1 situées dans le massif boisé du Bois d'Autrecourt et également sur la commune de Porquéricourt

➢Le site natura 2000 le plus proche est situé sur la vallée de l'Oise, au niveau de noyon..

Cartographie ZNIEFF type 1, 2 et Natura 2000

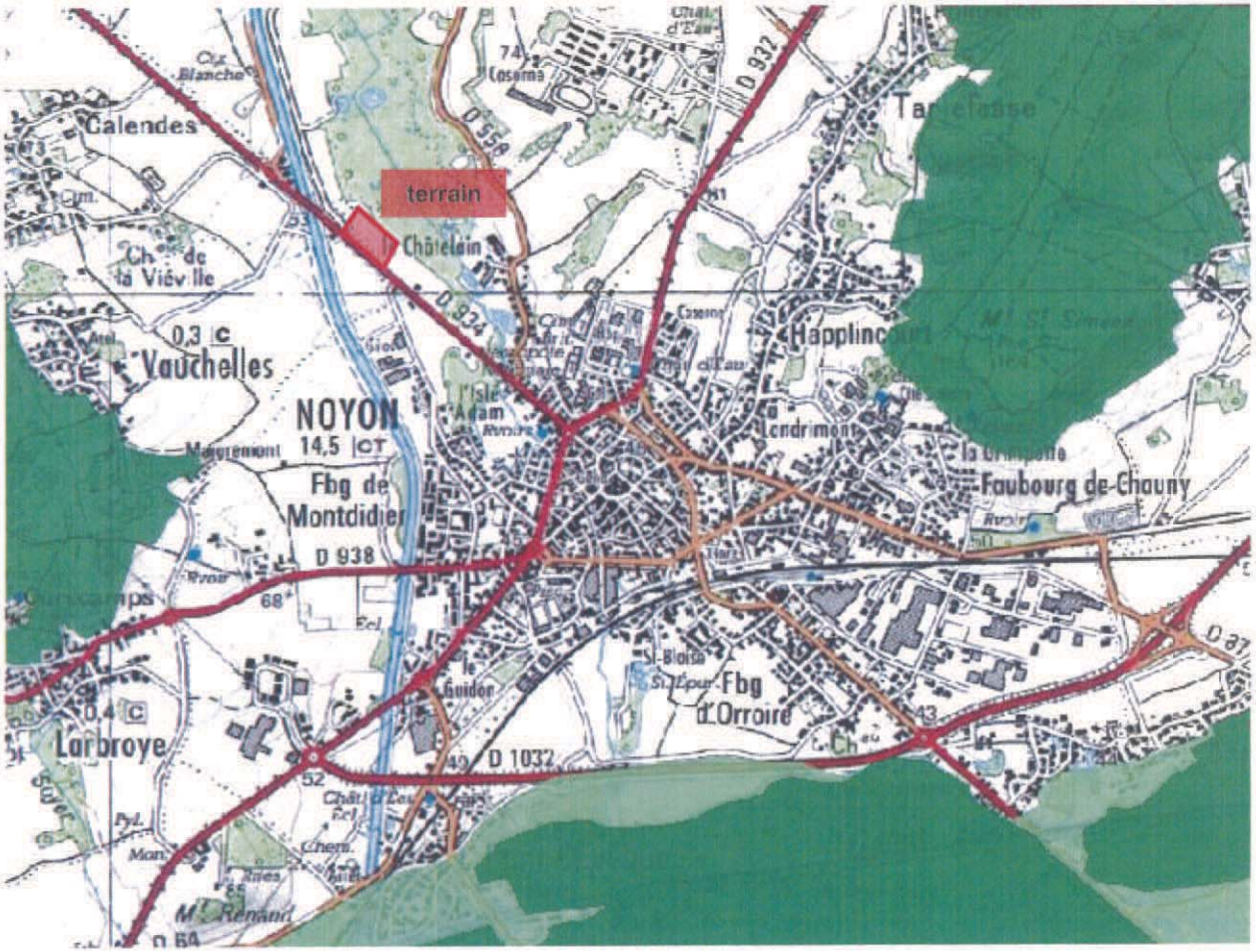

## 4 – RISQUES MAJEURS

➢Les cartes de la DDT Oise indiquent une forte sensibilité aux remontées de nappe (aléa fort à très fort et nappe sub-affleurante).

➢La modélisation du terrain vis-à-vis du risque inondation (ci-contre) montre que l'angle Est du terrain peut être impacté par les inondations sur une modélisation à période de retour de 100ans.

Modélisation inondation à 100 ans

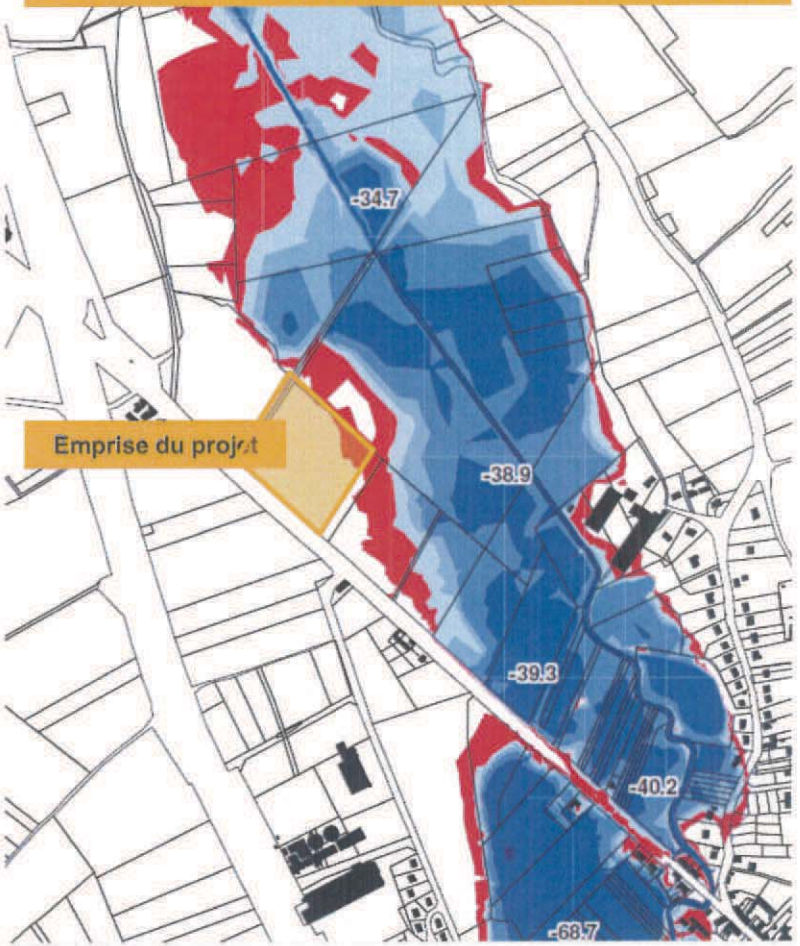


Aléa – remontée de nappe

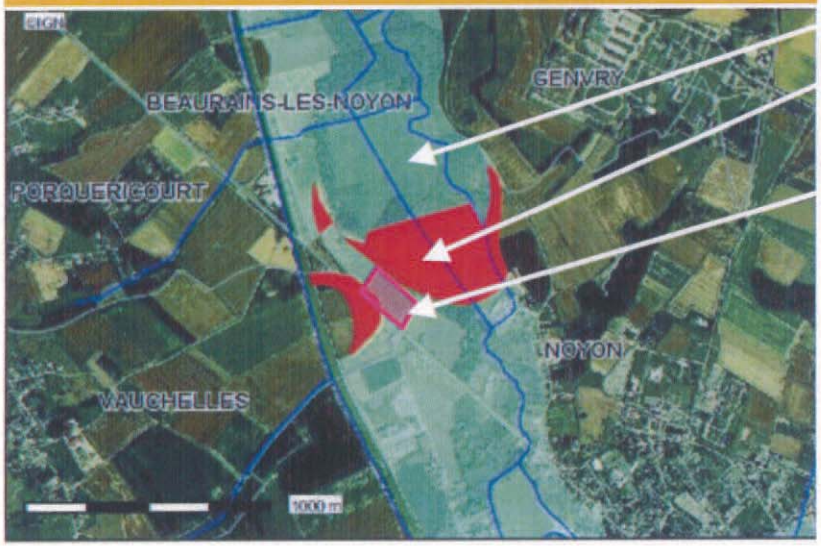


Lit majeur de la Verse

Risque fort

terrain

## 5 –ACCES et VOIRIE EXISTANTE

➢Le terrain est délimité au sud-ouest par la **route départementale RD n°934**. Cet axe, reliant Noyon à Roye est **classé en route de 1ère catégorie**. Le gestionnaire de cette voirie est le Conseil Général de l'Oise.

➢ Il est à noter la présence sur la route départementale du pont enjambant le canal du Nord, à environ 200 mètres en amont du terrain,

➢Au droit du terrain, la vitesse n'est actuellement pas réglementée (elle est de 90 km/h). Les vitesses constatées sont relativement importantes, on est en présence d'une très longue ligne droite.

➢Le terrain est **délimité au nord-ouest par un chemin agricole**. Ce chemin est constitué dans sa longueur de 2 parcelles, appartenant respectivement aux communes de Porquéricourt et Noyon, l'aménagement de ce chemin nécessitera le cas échéant, l'accord de ces deux communes.

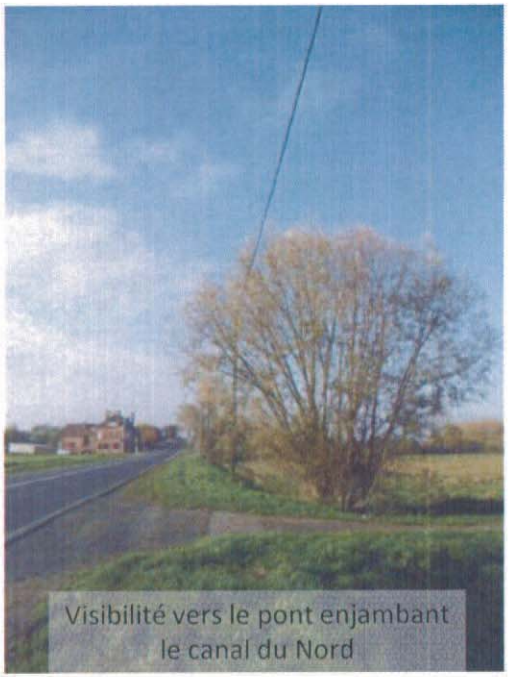
Visibilité vers le pont enjambant le canal du Nord

Débouché sur la RD934, chemin agricole

**6 - PAYSAGE**

➢Le terrain présente un cône de visibilité vers la cathédrale de Noyon, décrit au ZPPAUP, à préserver.

➢Il est bordé en fond de parcelle, par un boisement situé en zone marécageuse (lit de la Verse).
➢De l'autre côté de la route départementale, la vue est ouverte vers la colline surplombant la commune de Vauxchelles. La vue porte également sur les jardins familiaux et sur le silo du port de Noyon.

## 7 – PLU de la VILLE de NOYON

➢Le PLU de la Ville de Noyon est en cours de révision pour prendre en compte diverses évolutions et choix communaux, dont l'aire d'acceuil des gens du voyage.

L'aire d'acceuil est classée en zone NGv : espace naturel dont la seule occupation possible est celle liée à l'accueil des gens du voyage.

**Sont autorisés dans le secteur Ngv** (règlement, page 121) :

- Les constructions liées directement au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- Les affouillements et exhaussements rendus nécessaires par ces mêmes travaux de mise en place de l'aire d'accueil.

**Les principales prescriptions sont les suivantes** :

Article N3 :

- Pour être constructible, un terrain doit avoir accès à une voie ouverte à la circulation publique ou privée soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisins,
- Les accès doivent présenter des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie et de la protection civile, de l'enlèvement des ordures ménagères et, être adaptés à l'opération future,
- Les constructions et installations doivent être desservies par des voies dont les caractéristiques correspondent à leur destination et à leur importance,
- Pour les constructions à usage d'habitation, leur accès sera commun à l'accès du siège de l'exploitation,
- Le long des Routes Départementales n°1032, n°932, 934, 938, les accès sont limités à un seul par propriété ; ils sont interdits lorsque le terrain est desservi par une autre voie.

Article N6 :

En secteur Ngv, la distance est de10 mètres pour les seules constructions autorisées, par rapport à la RD934,
Enfin, Zone N , sauf Ngv ,le long des axes : R.D. 1032, 932, 934, 938 , les constructions devront respecter les conditions édictées pour les constructions en bordure de voies classées à grande circulation

Les cones de vues sur la cathédrale de noyon sont à respecter.